

Le 6 octobre 2008

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 octobre 2008 de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le sixième jour d'octobre deux mille huit à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Mme Francine Turmel, conseillère siège no 4
M. Normand Nault, conseiller siège no 5 ARRIVÉ : 20h03
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session régulière
1.1 Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre 2008
5. Lecture du courrier
6. Rapport des élus, de l'inspecteur municipal et du maire
7. Suivi de la session
8. Adoption du règlement pour modifier le règlement d'urbanisme afin de créer une nouvelle zone permettant l'usage de services reliés aux véhicules
9. Adoption du second projet de règlement pour modifier le règlement d'urbanisme afin d'agrandir la zone Résidentielle-Commerciale
10. Versement au Comité de développement de Lourdes pour 2008
11. Demande de Canneberges Jérémy
12. Bacs en permanence pour récupération contenants matières dangereuses
13. Ordinateur au bureau municipal
14. Renouvellement de l'entente de services de première ligne
15. Formation pour la directrice générale
16. Demandes du Comité d'Embellissement
17. Comptes à payer
18. Varia
18.1 _____
18.2 _____
19. Questions de l'assemblée
20. Levée de la session

La séance est ouverte par Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Hélène Lessard, directrice-générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

R-08-10-154
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en y ajoutant :
Demande, à la MRC de l'Érable, d'agrandir un îlot déstructuré au schéma d'aménagement;
tout en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

R-08-10-155
Intervertir les points

Il est proposé par Madame la conseillère Francine Turmel, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

20H03 : ARRIVEE de
Monsieur le conseiller
Normand Nault
R-08-10-156
Procès-verbal du
2 septembre 2008

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 septembre, étant tous et toutes affirmatifs (ves);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire de 2 septembre 2008, soit approuvé et signé

ADOPTÉE

Le 6 octobre 2008

COURRIER :

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois.

Monsieur le maire mentionne que la séance est enregistrée

RAPPORT DES ÉLUS :

M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1 :

- rencontre avec l'avocat
- réunion de travail
- tournée des chemins municipaux

Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2 :

- rencontre avec l'avocat
- réunion de travail
- visite chez 2 nouveaux arrivants
- le 26 septembre a assisté au congrès de la FQM
- conférence de presse concernant la construction d'un CPE
- réunion du Comité d'Embellissement
- dossier bibliothèque : a remis les 2 prix de participation et a fait une demande de subvention, pour l'achat de livres, à la SSJB

M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3 :

- rencontre avec l'avocat
- réunion de travail

Mme Francine Turmel, conseillère siège no 4 :

- rencontre avec Me Veilleux pour le dossier de Madame Bradette et Monsieur Veilleux suivi d'une rencontre avec les personnes concernées dans le dossier
- réunion de travail
- conférence de presse concernant la garderie

M. Normand Nault, conseiller siège no 5 :

- rencontre avec l'avocat
- réunion de travail
- discussion avec la présidente du Comité de Développement de Lourdes

M. Yves Payette, conseiller siège no 6 :

- rencontre avec l'avocat
- réunion de travail
- conférence de presse et formation pour la Journée Normand Maurice
- réunion du HLM

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL :

Vacances

RAPPORT DU MAIRE :

08-09 : rencontre avec l'avocat

10-09 : A.M. : réunion avec des responsables du CPE la Girouette pour préparer la conférence de presse

soirée : réunion mensuelle de la MRC

16-09 : inauguration des nouveaux locaux de la CETAQ

22-09 : réunion de travail

23-09 : réunion pour la garderie

26-09 : congrès de la FQM

30-09 : conférence de presse pour le nouveau CPE

01-10 : réunion du Comité culturel

03-10 : rencontre avec la SQ dans un dossier de chiens errants
et accompagné DJL pour les travaux de réparations des rangs St-Pierre

SUIVI DES SESSIONS :

A été fait :

Retourner la participation financière à ORAPÉ afin d'offrir des collations pour enfants aux familles défavorisés

Résolution retournée :

Changement des personnes autorisées concernant la rénovation cadastrale

Pour l'appui à Messieurs Aurel Côté et Dany Bradette à la CPTAQ

Concernant le programme « Mieux consommer » de l'Hydro-Québec montant cumulé est de 1035\$ pour un objectif de 1775\$

Inscription de la « Journée Normand Maurice » comme action de la municipalité à Action RE-buts dans le cadre de la Semaine québécoise de réduction des déchets

Reçu du Ministère des Transports la subvention de la députée au montant de 4,500\$

Inscription à « ICI ma maison » au journal La Nouvelle Union

La tournée du CLD pourrait se tenir le 10 novembre prochain : les membres du conseil acceptent la date du 10 novembre pour la tournée du CLD

Le 6 octobre 2008

RÈGLEMENT NO : 258-2008
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 140-89
RELATIVEMENT À L'AJOUT DE LA ZONE AGRO-COMMERCIALE AC-2 AINSI
QUE CES USAGES

ATTENDU QUE la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes a adopté le règlement de zonage no 140-89;

ATTENDU QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes a le pouvoir en vertu de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier les usages dans la zone Av afin de permettre les activités spécifiques à la mécanique agricole et automobile (art. 5.2-C.4b) sur une partie du lot 47-P couvrant une superficie de 4000 mètres carrés sur laquelle existe déjà un bâtiment servant à la mécanique agricole;

ATTENDU QU'il n'existe plus de terrain commercial dans la zone blanche;

ATTENDU QUE la commission de la Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a été rencontrée le 2 octobre 2007 et que cette dernière a accordé un délai permettant la modification des règlements de la Municipalité et du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de l'Érable et ce, afin qu'une demande d'autorisation soit recevable à la CPTAQ;

ATTENDU QU'il y a de nouveaux points à la première demande, tel que la description du terrain visé par la demande, à l'annexe 1;

ATTENDU QUE la MRC de l'Érable est en pleine révision du schéma d'aménagement;

ATTENDU QU' il y a donc lieu de modifier certaines dispositions du règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 7 juillet 2008 ;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 4 août 2008;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 2 septembre 2008 à 19h30;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 septembre 2008;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté,

Appuyé par Monsieur le conseiller Normand Nault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers qu'il soit fait et statué le présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

L'article 6.5 du règlement de zonage no 140-89 est modifié par l'ajout de la zone AGRO-COMMERCIALE AC-2;

ARTICLE 3

Dans la zone AC-2, le seul usage permis est :

les établissements de services reliés aux véhicules (art. 5.2 – C.4);

ARTICLE 4

Le plan de zonage no 1/2 faisant partie intégrante du règlement de zonage no 140-89 est modifié de la façon suivante :

Les limites de la nouvelle zone AC-2 sont illustrées à l'annexe « 1 », faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 5

Le présent règlement abroge ou modifie toutes les dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

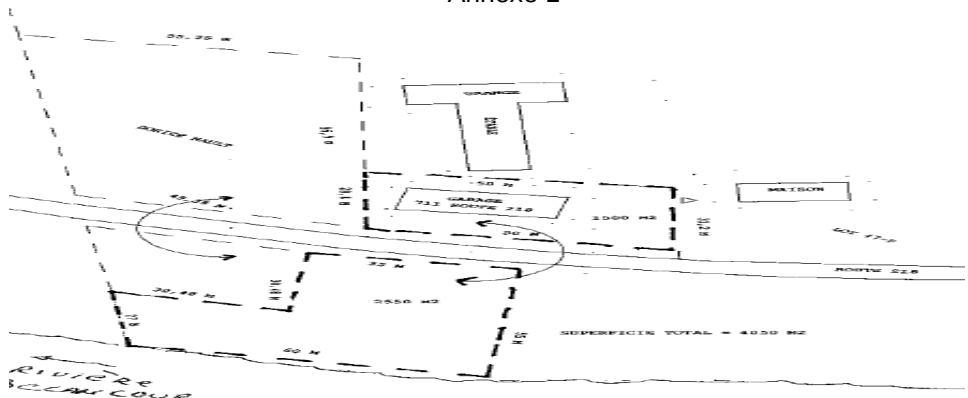
ARTICLE 6

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

R-08-10-157
Règlement 258-2008

MAIRE

Secrétaire-trésorière
Annexe 1



Le 6 octobre 2008

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO : 259-2008
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 140-89
RELATIVEMENT À
L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RÉSIDENTIELLE-COMMERCIALE

ATTENDU QUE le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier son règlement de zonage no 140-89 afin d'agrandir la zone Résidentielle-Commercial (RCa-1)

ATTENDU QU' il y a donc lieu de modifier certaines dispositions du règlement;

ATTENDU les articles 123 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 7 juillet 2008 ;

ATTENDU QU'UN premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 2 septembre 2008;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 6 octobre 2008 à 19h30;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette,
Appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers qu'il soit fait et statué le second projet du présent règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

La zone RCa-1 est agrandie à même une partie de la zone I-1. L'agrandissement de la zone RCa-1 prend son origine à la limite nord du lot 69-1, vers l'ouest jusqu'au centre de l'emprise de l'Ancienne route de l'Église sur une distance approximative de 60 mètres, après, vers le nord en suivant le centre de l'emprise sur une distance approximative de 143 mètres, pour revenir vers l'est sur une distance approximative de 60 mètres et vers le sud sur une ligne imaginaire située à environ 60 mètres de l'emprise de l'Ancienne route de l'Église et parallèle à cette dernière, le tout tel que montré à l'annexe A au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Le présent règlement abroge ou modifie toutes les dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

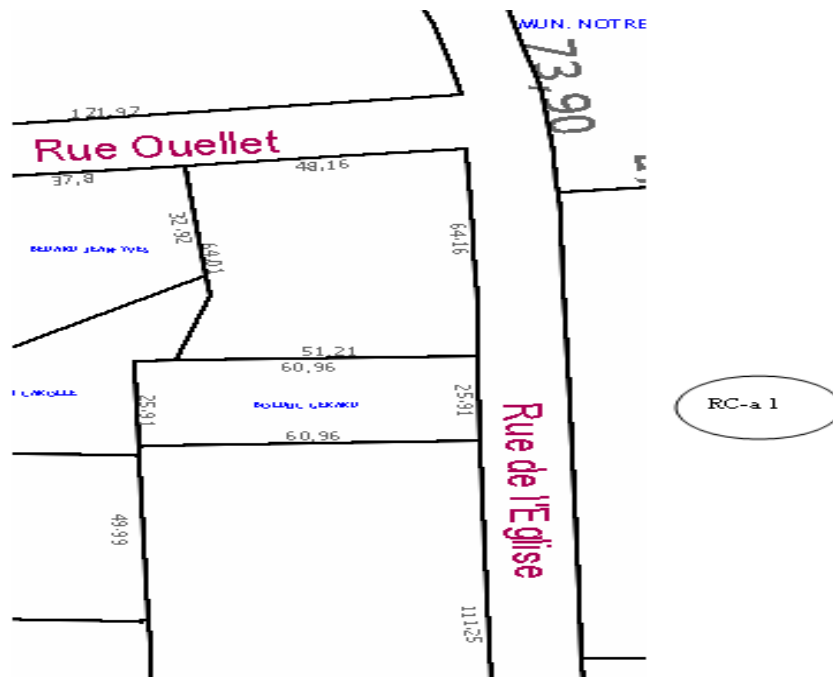
ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

MAIRE

secrétaire-trésorière

ANNEXE « A »



R-08-10-158
Second projet
Règlement 259-2008

Le 6 octobre 2008

R-08-10-159
Versement de 4,500\$
au Comité de
Développement de
Lourdes

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de Développement de Lourdes demandent un versement de quatre mille cinq cents dollars (4500\$) afin de poursuivre leurs activités;

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement de quatre mille cinq cents dollars (4500\$) au Comité de Développement à même le poste « Comité de développement » prévu au budget 2008.

ADOPTÉE ET SIGNÉE SEANCE TENANTE

R-08-10-160
Demande de
Canneberges Jérémy
transférer MRC
fermeture partie
cours d'eau

CONSIDÉRANT QUE les Canneberges Jérémy demandent l'autorisation de fermer deux parties de cours d'eau ou fossé sur leurs terres suite à leur projet d'une cannebergière sur leurs terres;

CONSIDÉRANT QUE les cours d'eau sont sous la juridiction de la MRC :

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers de transférer cette demande à la MRC de l'Érable afin que cette dernière donne suite à cette requête.

ADOPTÉE

D'un commun accord les membres du conseil désirent remettre la demande d'un bac, pour la récupération de contenants pour les matières dangereuses, à la prochaine session afin de vérifier la nécessité d'un tel bac suite à la participation des citoyens lors de la journée Normand Maurice.

R-08-10-161
Refus pour l'achat
ordinateur de
Lourdinois.com

CONSIDÉRANT QUE Lourdinois.com nous donne la possibilité d'acheter l'ordinateur, que ce dernier a prêté à la municipalité comme deuxième ordinateur au bureau municipal, au coût de deux cent cinquante dollars (250\$);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Normand Nault et résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser le Lourdinois.com;

QUE la municipalité ne donnera pas suite à cette offre.

ADOPTÉE

Les membres du conseil demandent que des invitations soient faites à d'autres Firms d'avocat avant de prendre la décision de renouveler l'entente avec Monty, Coulombe senc

R-08-10-162
Autorisation formation
directrice-générale

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il est important que la directrice-générale reste à la fine pointe de tous changements ou besoin reliés à son travail;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice-générale d'assister aux formations suivantes :

Gestion du temps par Formations Qualitemps, à Québec le 30 octobre prochain au coût de 280\$ taxes en sus;

Urbanisme : Règlements et procédure à Drummondville le 11 décembre ainsi que : Législation et jurisprudence récentes le 13 novembre à Princeville au coût 310\$ pour les 2 formations offertes par l'ADMQ, taxes en sus;

Que la municipalité paie les frais d'inscription ainsi que les frais s'y rapportant sur réception des pièces justificatives;

QUE le montant manquant pour ces dépenses, soit pris au poste du salaire de la secrétaire-trésorière prévu au budget 2008.

ADOPTÉE ET SIGNÉE SEANCE TENANTE

Modifié voir :
R-08-11-169

Concernant la demande du 26 septembre : soit la demande d'aide d'une personne de la municipalité, les membres autorisent Monsieur Serge Soucy à fixer une date avec les personnes concernées afin d'effectuer les dits travaux demandés.

R-08-10-163
Reconnaissance du
Comité d'embellissement
et inclure assurances
municipales

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes reconnaisse le Comité d'Embellissement comme un organisme culturel, social et/ou sportif;

QUE la municipalité avise son assureur afin que ce dernier inclus le dit comité à sa police d'assurance municipale;

Le 6 octobre 2008

Ajout voir :
R-08-11-169

Que Madame la conseillère Chantal Tanguay, déjà impliqué au sein de ce dit Comité, comme représentante de la municipalité au sein de leur Conseil d'administration.

ADOPTÉE

R-08-10-164
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yves Payette, appuyé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes ci-dessous mentionnés et d'autoriser la secrétaire d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

COMPTES À PAYER

525	Mme Hélène Lessard	sem fin le 30-08-2008	392,49
526	Mme Danielle Asselin	sem fin le 30-08-2008	184,67
529	M. Réjean Dubuc	sem fin le 30-08-2008	494,81
530	Mme Hélène Lessard	sem fin le 06-09-2008	392,49
531	Mme Danielle Asselin	sem fin le 06-09-2008	146,63
534	Mme Danielle Asselin	4% salaire sec-récep. 5199,84\$ x 4%	197,20
535	ADMQ	colloque annuel zone 09	90,00
536	ORAPÉ	service de collations 2008-2009	60,00
537	M. Réjean Dubuc	sem fin le 06-09-2008	420,33
538	Mme Hélène Lessard	sem fin le 13-09-2008	392,49
539	Mme Danielle Asselin	frais cellulaire+ sem fin le 13-09	195,96
540	M. Réjean Dubuc	sem fin le 13-09-2008	416,12
541	M. Réjean Dubuc	4% pour salaire 2007	297,60
542	Mme Hélène Lessard	sem fin le 20-09	392,49
543	Mme Danielle Asselin	sem fin le 20-09	47,11
544	M. Serge Soucy	sem fin le 20-09	126,63
545	M. Réjean Dubuc	sem fin le 20-09-2008	483,58
546	Mme Hélène Lessard	frais déplacement collo274km+ sem27-09	515,79
547	Mme Danielle Asselin	sem fin le 27-09-2008	47,11
548	BELL CANADA	chalet des loisirs août 2008	80,86
549	Hydro-Québec	lumières de rues sept 2008	255,40
550	Hydro-Québec	panneau bienvenue	36,74
551	Bell Canada	bureau municipalaoût 2008	228,62
552	Bédard Jocelyn	200km90\$+station16\$repas37,19\$	143,19
553	M. Réjean Dubuc	sem fin le 27-09-2008	460,54
554	Petite caisse	poste:91,48\$+Patrick50\$	141,48
555	Hydro-Québec	caserne 16/07 au 16/09	146,35
556	Hydro-Québec	loisirs07-08 à 09-08	185,73
557	Hydro-Québec	salle 07-08 à 09-08	282,70
558	Bell Mobilité	cellulaire	31,83
559	MégaBuro	articles de bureau	583,25
560	Postes Canada	circulaires (3)	90,06
561	Menuiserie R. Bédard	voirie707.57\$/salle 94.77\$	802,34
562	J.C. Gagné	ramonage cheminée salle	40,00
563	Fonds à l'inf. foncière	mutations 2 x 3\$/ch	6,00
564	Me Johanne Lemieux	honoraires procureur	36,69
565	Garage P. Bédard	essence	118,65
566	Marius Marcoux inc.	travaux Fêtes Lourdinoises	406,35
567	M. Donald Laliberté	ré m et allo conseiller octobre 2008	208,47
568	Turcotte Mini-Moteurs	tracteur pelouse	30,47
569	Médias Transcontinental	avis règlement 258-2008et 259-2008	756,26
570	Bédard Jocelyn	ré m et allo maire octobre 2008	694,74
571	Mme Chantal Tanguay	ré m et allo conseillère octobre 2008	208,47
572	Mme Francine Turmel	ré m et allo conseillère octobre 2008	208,47
573	M. Normand Nault	ré m et allo conseiller octobre 2008	208,47
574	M. Yves Payette	ré m et allo conseiller octobre 2008	208,47
575	Ministère de la Sécur.pub.	2e versement SQ pour 2008	26 770,00
576	BIOLAB	tests d'eau salle municipale	122,60
577	Victor Trépanier Exc.	nettoyage fossé 2h x 100\$/h	225,75
578	Monty Coulombe SENC	honoraires mai à août 08 et contrat 2008	1 026,61
579	R.G.M.R.M.	r.cy/ord/redevances août 2008	1 318,27
580	Gaudreau Environnement	transport août 2008	2 682,86
581	ORAPÉ	cueillette août 2008	123,50
582	M. Yannick Lemire	ré m et allo conseiller octobre 2008	208,47
583	Signalisation de l'Estrie	panneau	221,13
584	Mario Payeur	débroussaillage 21h x 70\$/h	1 659,26
585	Extincteur Victo	vérification extincteur/salle/loi/caserne	141,32

Le 6 octobre 2008

COMPTES À PAYER (suite) :

586	L'Excellence Cie d'Ass-vie	assurance collective octobre 2008	175,33
587	JU Houle	géotextile	4 614,33
588	Bac Estrie enr.	10 bacs x 55\$/ch + 75\$ transport	625,00
589	Bertrand Laliberté Exc.	travaux de voirie	1 890.66
590	Infotech	papeterie taxes et autres 2009 (1/2)	384.34
594	Garage P. Bédard	essence	25.00
595	ORAPÉ	cueillette septembre 2008	123.50
596	Ville de Plessisville	2 jugements	301.73
	Total des chèques émis		53 215.49

R-08-10-165
Demande d'ajout
à un îlot déstructuré
à la MRC

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté, appuyé par Monsieur le conseiller Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers;

Que la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes demande à la MRC de l'Érable d'agrandir un îlot déstructuré au schéma d'aménagement, situé sur le lot : 7-P du rang 2 du canton de Somerset Sud, appartenant présentement à Monsieur Magella Pilote.

ADOPTÉE

Questions :

- suivi de la rencontre avec les avocats

Monsieur le maire informe qu'une rencontre avec les conseillers aura lieu après cette séance afin d'informer les membres du conseil des derniers dénouements dans ce dossier

M. Serge Veilleux donne divers points de vue concernant le dossier en litige avec la municipalité

Ajout voir :
R-08-11-169

Monsieur le maire demande à Monsieur Serge Veilleux et Madame Marielle présents, s'ils sont d'accord de parler de ce dossier ouvertement lors de la séance.

Monsieur Veilleux et Madame Bradette donnent leur accord.

La discussion se poursuit se termine sur une proposition de Monsieur Veilleux et de Madame Bradette, qu'ils accepteraient de régler le litige ainsi que les demandes d'accès aux documents à la condition que la municipalité enlève le drain actuel pour le remplacer par un tuyau de 12 pouces de diamètre et que tous les frais reliés à ces travaux soient payés par le municipalité.

Monsieur le maire et les membres du conseil avisent les parties qu'ils discuteront de cette offre en caucus, après cette séance, et qu'une réponse leur sera transmise dans les plus brefs délais possible.

- informations concernant le règlement no 259-2008

- Dossier ICI MA MAISON

- Internet haute vitesse

Suite à certaines informations, les membres du conseil demandent que lors de l'envoi d'un circulaire d'inviter la population qui désire se brancher au service Internet haute vitesse de téléphoner à Ivic Télécom afin de permettre le branchement au plus tôt possible

Les membres du conseil demandent aussi de solliciter la SQ de l'Érable d'accroître leur surveillance sur les routes municipales considérant que c'est la récolte des canneberges et que la circulation y est accentuée vu l'augmentation de travailleurs et de travailleuses pendant cette dite période de récolte.

R-08-10-166
Levée de la session

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire, appuyé par Madame la conseillère Francine Turmel et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h23.

ADOPTÉE

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE